



## Fédération des Entreprises de Boulangerie – COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 30 avril 2019

### *Ouverture 7/7 des boulangeries : la préfecture empêche les professionnels de travailler*

Mardi 30 avril, les principes de droit ont encore une fois été bafoués par les services de la préfecture de Lot-Garonne concernant l'abrogation de l'arrêté du 7 septembre 2001 interdisant la vente de pain un jour par semaine.

A la suite de la demande la Fédération des Entreprises de Boulangerie (FEB), et malgré deux consultations des professionnels du département ayant donné une majorité en faveur de l'abrogation, Madame la Préfète a rendu une décision inique en refusant d'abroger cet arrêté.

**Une majorité des professionnels des sont déclarés pour la liberté d'entreprendre et pouvoir ouvrir leur boutique quand ils le souhaitent.**

Nous continuerons notre combat pour la liberté d'entreprendre et contre ces arrêtés obsolètes et passésistes. Le secteur est amené à connaître de nombreuses mutations auxquelles il faudra s'adapter pour répondre au mieux à la demande des consommateurs, qui souhaitent pouvoir trouver du pain facilement. Selon un sondage IFOP de 2017, 56% des Français sont en en faveur de l'abrogation.

Evidemment, dans ce contexte, **la FEB saisira très rapidement le tribunal administratif afin de faire prévaloir nos droits.**